



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

divorce

Question écrite n° 100158

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le recouvrement des pensions alimentaires. Elle lui rappelle que 33 % des pensions alimentaires restent aujourd'hui encore impayées, plongeant dans la pauvreté nombre de familles, notamment monoparentales et des parents séparés. Ces foyers monoparentaux sont fortement touchés par la pauvreté et sont composés à 85 % de femmes. Elle souligne qu'un enfant vivant dans une famille monoparentale voit le risque de pauvreté multiplié par deux comparé à l'ensemble des enfants. Aussi elle se félicite de la création de l'Agence de recouvrement des pensions alimentaires. Elle lui indique que celle-ci assurera le recouvrement de toutes les pensions alimentaires impayées, dès le premier mois d'impayé et informera les parents concernés de leurs droits et obligations en la matière, tout en les accompagnant dans les démarches à réaliser. Elle s'interroge sur la possibilité d'octroi d'un rôle d'intermédiation de l'Agence, sur décision du juge, en cas de violences ou de menaces sur le créancier. Elle estime qu'ainsi, les personnes qui en sont victimes, pourront bénéficier des services de l'agence pour encaisser les pensions auprès de l'ancien conjoint et les verser au créancier. Aussi elle lui demande son sentiment sur la question.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100158

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8801

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)